

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-2/06

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : PELABERE Michèle

OBJET : Constitution du jury de concours pour la reconstruction du collège de « L'Arche Guédon » à Torcy.

Le présent dossier a pour objet de constituer un jury spécifique pour le concours de maîtrise d'oeuvre relatif à la reconstruction du collège de "L'Arche Guédon" à Torcy, en procédant à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

En effet, les membres élus du jury, qui composent également la commission d'appel d'offres, sont actuellement désignés de façon permanente quelle que soit l'opération concernée par le concours.

Or, afin d'obtenir une composition de jury plus en adéquation avec les problématiques territoriales et les compétences sectorielles des élus, il convient de procéder à cette désignation au cas par cas au regard de l'opération concernée.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, notamment dans ses articles 22 à 24,

VU la délibération n° 77/01 en date du 18 décembre 2009 établissant la composition de la commission d'appel d'offres et des jurys,

VU le résultat du scrutin par lequel il a été procédé à l'élection des membres du jury pour le concours relatif à la reconstruction du collège « Arche Guédon » de Torcy,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n° 77/01 en date du 18 décembre 2009 établissant la composition de la commission d'appel d'offres et des jurys, uniquement dans sa partie concernant la désignation des membres composant les jurys.

Article 2 : que la composition du jury de concours spécifique à l'opération de reconstruction du collège « L'Arche Guédon » à Torcy s'établisse de la façon suivante :

Titulaires :

-
-
-
-
-

Suppléants :

-
-
-
-
-

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ